



Décision d'un jugement en correctionnel

Par **Cecil Bertolucci**, le **31/10/2018** à **06:40**

Bonjour,

Le 20/09/18 j'ai été condamné à 6 mois de prison ferme. Après ma condamnation, mon avocat m'a dit de partir mais je devais passer au greffier signer ma condamnation. Depuis, je n'ai aucune nouvelle. Qu'elle est la suite des événements ? Je suis très inquiète de n'avoir rien reçu ? Ma condamnation prends effet à partir de ma signature sur les documents ? Aidez moi svp.

Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **31/10/2018** à **06:46**

Bonjour,

Attendez que le greffe transmette votre dossier au juge d'application, d'exécution des sentences, c'est lui qui fera le nécessaire. Il se peut d'ailleurs que votre condamnation à 6 mois de prison ferme soit commuée en travaux d'intérêt général vous évitant ainsi l'incarcération. De toute façon, si vous étiez incarcérée, les 6 mois ne débuteront que le jour où vous aurez été arrêtée et conduite en cellule.

Je suis très étonné que votre avocat ne vous ait par parlé de tout ça. C'est son boulot après tout, ce pour quoi vous le payez, non ?

Par **Cecil Bertolucci**, le **31/10/2018** à **07:41**

Bonjour, Merci bcp de votre réponse malheureusement il m'a mal informé ! Surtout qu'il m'a dit que je devais rester signé des papiers après être passé devant le juge mais qu'il avait oublié de m'informer ! Comment je vais récupérer ces papiers maintenant ?